

**Droit de timbre de 16 euros
acquitté, comme en fait foi le
timbre fiscal apposé ici**
au sens du D.P.R. n° 642/1972

☐ **Droit de timbre de 16 euros
acquitté, comme en fait foi le
timbre fiscal dématérialisé**
*au sens de l'autorisation de
l'Agence des Impôts –
Direction régionale de la Vallée
d'Aoste réf. n° 8174/2012
(reçu annexé)*

**REGIONE AUTONOMA VALLE
D'AOSTA**

Assessorat du Tourisme, des Sports, du
Commerce, de l'Agriculture et des
Biens culturels

**Structure Organismes et professions
du tourisme**

32 lieudit Autoport
11020 POLLEIN AO

DEMANDE DE SUBVENTION

**OBJET : Demande de subvention au sens de la loi régionale n° 4 du 20 avril 2004
portant actions pour le développement de l'alpinisme et des randonnées,
réglementation de la profession de gardien de refuge de montagne**

Je soussigné(e) _____
né(e) à _____ le _____,
et résidant à _____, Rue/hameau _____
code fiscal _____,
numéro de téléphone _____ courriel _____
en ma qualité de titulaire/représentant légal de l'organisme/la société _____

numéro d'immatriculation IVA ou code fiscal _____,
dont le siège est situé dans la Commune de _____, rue/hameau _____

en ma qualité de :

- ☐ propriétaire
☐ co-propriétaire
☐ gestionnaire

du refuge de montagne/du bivouac _____ situé
_____ dans la commune de _____
hameau de _____

DEMANDE

une subvention au titre de (cocher la ou les initiatives concernées)

- ☐ la mise aux normes (éventuellement par le biais de l'agrandissement) de structures
existantes, suite à des prescriptions précises émanant des autorités compétentes ;

- ☐ la mise en sécurité de structures existantes, pour les cas visés à la lettre d) du troisième alinéa de l'article 3 de la loi susmentionnée ;
- ☐ l'entretien extraordinaire dérivant de faits imprévisibles ;
- ☐ la réalisation, la substitution et l'entretien extraordinaire de systèmes et d'installations de traitement et d'évacuation des ordures et des eaux usées ;
- ☐ la restructuration totale ou partielle de structures existantes ;
- ☐ d'autres travaux d'entretien extraordinaire ou de mise aux normes ;
- ☐ l'achat d'équipements et autres biens (aux termes du deuxième alinéa de l'article 6) aux fins de la pleine utilisation de structures existantes.

Plus précisément, cette initiative consiste en :

À ces fins, je joins à la présente demande (cocher les cases correspondantes) :

a) Initiatives inhérentes à la réalisation de travaux :

- ☐ les documents (plans, sections, façades, etc.) relatifs à l'avant-projet définitif des travaux⁽¹⁾ ;
- ☐ le métré des travaux⁽²⁾ ;
- ☐ un rapport technique⁽³⁾ assorti de photographies ;
- ☐ un rapport géologique ;
- ☐ le tableau des dépenses ;
- ☐ une déclaration sur l'honneur attestant la réponse favorable de la Commission du bâtiment en ce qui concerne la délivrance du permis de construire relatif au projet susmentionné ;
- ☐ la titularité du droit de surface ou concession⁽⁴⁾ ;
- ☐ les originaux des quittances de factures, pour les cas visés au septième alinéa de l'article 4 de la loi régionale n° 4/2004.

b) Investissements mobiliers :

- ☐ les devis ;

En référence à la présente demande et aux termes de la lettre b) du deuxième alinéa de l'article 5 de la délibération du Gouvernement régional n° 1534 du 30 novembre 2018, je m'engage :

- a) à accepter tout contrôle éventuel quant à la destination effective de l'aide demandée ou perçue, à la cohérence de la dépense, au respect des obligations visées à la loi susmentionnée et de ses dispositions d'application, ainsi qu'à fournir à ces fins toute donnée, information ou autre documentation nécessaire ;
- b) à communiquer à la structure compétente les dates de début et de fin des travaux objets de la présente demande d'aide ;
- c) à conserver la destination déclarée et à ne pas céder, ni aliéner, les biens objets de l'aide indépendamment de la société, pour les périodes indiquées au troisième alinéa de l'article 15 de la loi susdite.

et, en référence à la présente demande AVERTI(E) des sanctions pénales prévues par l'article 39 de la loi régionale n° 19 du 6 août 2007 et l'article 76 du décret du président de la République n° 445/2000 en cas de déclaration mensongère, de faux en écriture ou d'usage de

faux, ainsi que du fait que l'Administration régionale procède à des contrôles, notamment par échantillonnage, quant à la véracité des déclarations effectuées, je déclare également :

(Cocher la case correspondante)

☐ ne pas avoir demandé à bénéficier et ne pas entendre demander à bénéficier d'autres aides publiques (aides relatives aux toits en lauzes, aux économies d'énergie, au décret ministériel n° 296/2006, à la Directive 2001/77/CE relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité ou au commerce ...), même de nature fiscale (déduction d'impôt de 36% ou de 55%), au titre de la même initiative ;

☐ avoir bénéficié, au titre de la même initiative, des aides publiques suivantes : _____ et dans la mesure suivante _____ ;

☐ avoir demandé ou entendre demander, au titre de la même initiative, les aides publiques supplémentaires suivantes : _____.

que l'organisme représenté est titulaire d'un compte courant bancaire

Banque : _____

Siège/Agence : _____

IBAN : _____

sur lequel il demande que soit versée la subvention accordée :

----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Code pays européen Cin CIN ABI/code banque CAB/code agence Numéro de compte courant (12 chiffres)

_____, le _____

LE REQUÉRANT

Si le formulaire n'est pas signé en présence d'un employé de la structure Organismes et professions du tourisme, joindre la copie d'une pièce d'identité du requérant en cours de validité.

ESPACE RÉSERVÉ AU BUREAU

Je déclare que la signature ci-dessous a été apposée en ma présence.

Le préposé

Notes :

- (1) Les documents doivent faire référence à l'avant-projet définitif des travaux à l'échelle 1:100 et comprendre tous les plans, sections, façades et autres détails inhérents à la construction, dûment cotés, ainsi que l'indication des surfaces de chaque pièce et sa destination précise. En cas de modifications relatives aux éléments structuraux prévoyant la présentation d'une attestation de dépôt/fiche d'information aux termes de l'article 7 de la loi régionale n° 23/2012, une copie de la documentation en cause et des calculs devra également être jointe ;
- (2) Le métré des travaux détaillé doit être rédigé sur la base des éléments descriptifs et des montants figurant dans le bordereau des prix en vigueur visé à l'article 42 de la loi régionale n° 12/1996, divisé par catégories de travaux, afin de déterminer exactement les coûts et l'importance des travaux à réaliser et de mettre en évidence les travaux à effectuer éventuellement en régie, ainsi que l'analyse des prix pour les articles ne figurant pas dans le bordereau régional des prix;
- (3) Le rapport technique doit contenir tous les éléments relatifs à la localisation, au type, à la propriété et à l'altitude de la structure, ainsi qu'aux caractéristiques des travaux proposés (avec indication du chronoprogramme desdits travaux) et être assorti des photographies documentant les informations susmentionnées ;
- (4) Pour les cas visés à l'article 2, joindre l'attestation de titularité du droit de surface ou la concession du sol public.

Le projet, le rapport technique et le métré des travaux rédigés et signés par un technicien habilité et inscrit à son ordre professionnel doivent également être signés par le requérant. En cas de travaux de construction, la documentation doit être conforme à celle qui a été présentée à la Commune territorialement compétente en matière d'autorisation (le cas échéant).

**LA DEMANDE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE SOUS PEINE DE DÉCHÉANCE, AVANT LE
30 AVRIL 2019.**

**INFORMATION AU SENS DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE 2016/679, DIT RÈGLEMENT
GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)**

TITULAIRE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Le titulaire du traitement des données est la Région autonome Vallée d'Aoste, en la personne de son représentant légal pro tempore, installé au n° 1 place Deffeyes à Aoste (11100) et joignable à l'adresse suivante de courrier électronique certifié : segretario_generale@pec.regione.vda.it.

DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES

Le délégué à la protection des données est le dirigeant de la structure organisationnelle Organismes et professions du tourisme, Alma Negri (tél. 0165/52 76 33 – courriel : a.negri@regione.vda.it).

ADRESSES DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)

Le responsable de la protection des données pour la Région autonome Vallée d'Aoste peut être contacté aux adresses suivantes : privacy@pec.regione.vda.it (pour les titulaires d'une adresse de courrier électronique certifiée) ou privacy@regione.vda.it. Les communications doivent toujours être adressées « à l'attention du Data Protection Officer (DPO) de la Région autonome Vallée d'Aoste ».

FINALITÉS DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par le personnel du Département du tourisme, des sports et du commerce – notamment au format numérique – et utilisées à des fins institutionnelles inhérentes à la procédure administrative pour laquelle elles ont été fournies. La communication des données est nécessaire aux fins du bon déroulement de la procédure susmentionnée. En cas de refus de communiquer les données demandées, il ne pourra être donné suite à la requête à laquelle fait référence cette information.

COMMUNICATION ET DIFFUSION DES DONNÉES

Toutes les données à caractère personnel collectées sont traitées par le personnel de la Région autonome Vallée d'Aoste, conformément aux instructions relatives aux finalités et aux modalités dudit traitement.

PÉRIODE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données fournies sont conservées sur papier ou au format numérique dans les locaux du Département du tourisme, des sports et du commerce situés 32A lieudit Autoport - 11020 Pollein (AO), en vue de la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été fournies et pour la durée prévue par la réglementation en matière de conservation des documents administratifs - notamment à des fins d'archivage - et, dans tous les cas, dans le respect des principes de licéité, de nécessité et de proportionnalité du traitement.

DRITS DU TITULAIRE DES DONNÉES

Le titulaire des données a la faculté d'exercer à tout moment les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement : il a en particulier le droit de demander la rectification ou l'effacement des données qui le concernent, ainsi que la limitation du traitement, ou celui de s'opposer au traitement desdites données, et ce, en présentant une réclamation au DPO de la Région autonome Vallée d'Aoste, aux adresses susmentionnées.

DRIT DE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION

Au sens de l'article 77 du Règlement, toute personne considérant que le traitement des données qui la concernent est effectué en violation des dispositions dudit règlement peut envoyer une réclamation au Garant pour la protection des données, à l'adresse indiquée sur le site www.garanteprivacy.it.